



# Feuille de route TP Suisse

Manifestation d'information pour fournisseurs de logiciels commerciaux, 25 novembre 2020

***Dieter Goerdten***

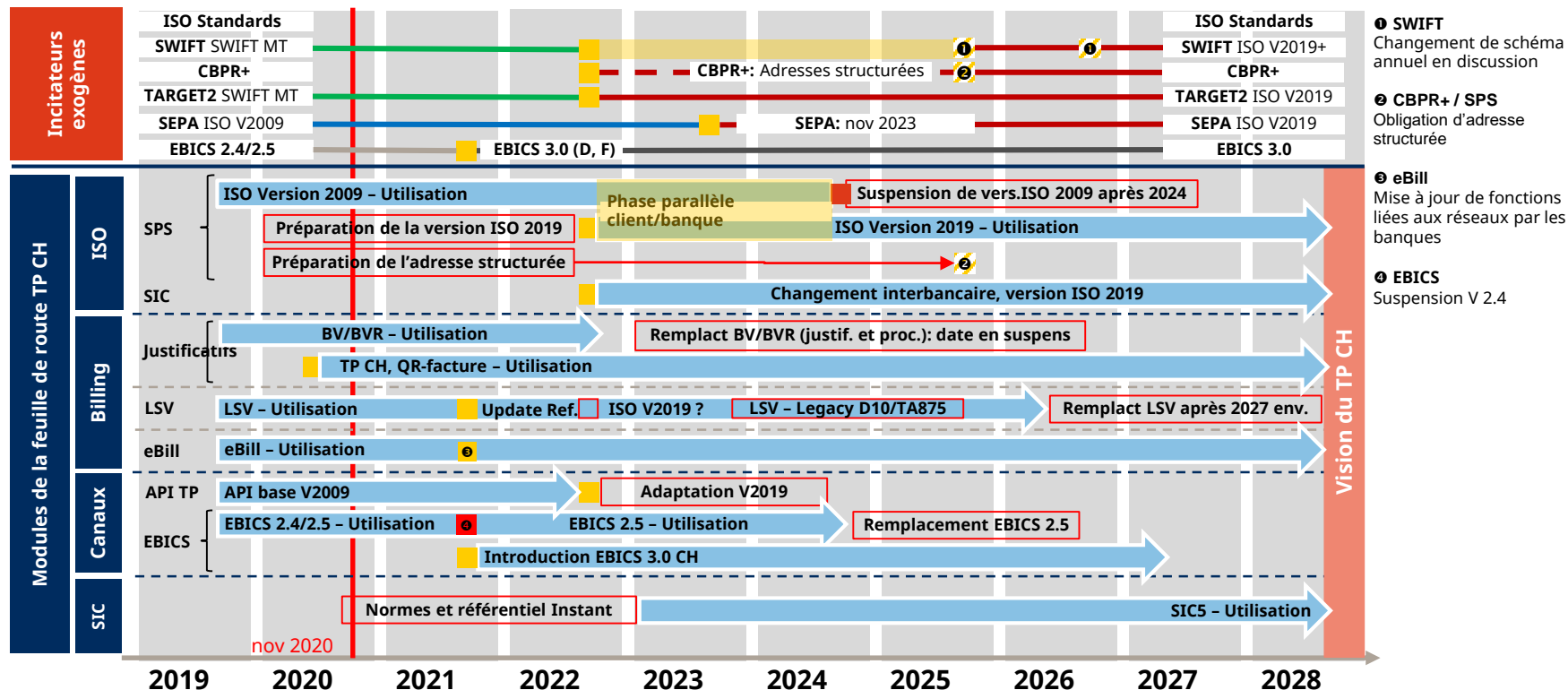
Responsable Products & Solutions, Banking Services, SIX

**«Le trafic des paiements doit tout simplement fonctionner aujourd'hui...»**

# Déclarations fondamentales sur le développement du TP CH

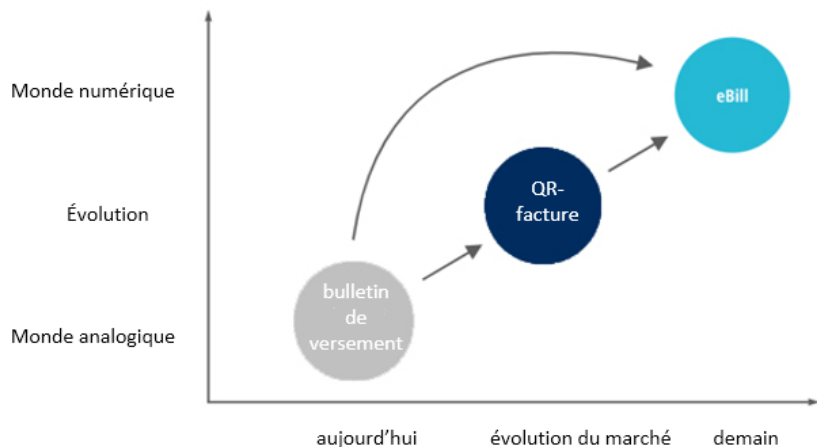
- Après l'**achèvement de l'harmonisation**, le trafic des paiements suisse avec ISO 20022 **est à la fois prospectif et compétitif**. Les deux procédures de paiement des banques et de PostFinance ont été fusionnées sur une solution éprouvée à l'échelle mondiale. Le **trafic des paiements suisse** fonctionne désormais sur **une base nationale commune**.
- Au cours de la **prochaine phase**, toutes les procédures, tous les processus, tous les formats et tous les justificatifs seront adaptés aux défis futurs. Au premier plan, nous trouvons l'élimination des ruptures de supports encore existantes grâce à une **numérisation cohérente**. Cela contribue également à satisfaire aux **exigences réglementaires toujours croissantes**.
- Le **développement avec ménagement des procédures existantes, la large disponibilité des options de paiement numérique** et la **mise en œuvre cohérente des normes internationales** sont la base de processus sans heurt et d'une exploitation sans dérangement.
  - **La première étape** a été l'**introduction réussie de la QR-facture** à compter du 30 juin 2020. Les QR-factures remplacent les bulletins de versement d'aujourd'hui et aident à réduire considérablement les **efforts manuels** et les **risques d'erreurs de traitement**. En même temps, nous préservons la **continuité**: les paiements au guichet postal ou par voie postale sont possibles comme par le passé.
  - **La prochaine étape de développement est eBill: il numérise toute la chaîne de valeur ajoutée** de la facturation au paiement et ferme les dernières ruptures de supports. Il en résulte des expériences de paiement optimisées pour les utilisateurs, des processus plus simples et avantageux pour les exploitants et des transactions stables et sécurisées pour toutes les parties concernées.
  - **Parallèlement, les normes internationales évoluent également**; les intérêts de la Suisse y sont activement intégrés. Les sujets déterminants sont la **modernisation de la norme ISO 20022**, étroitement liée à l'introduction d'**adresses structurées**, et enfin l'introduction de **paiements en temps réel («paiements instantanés/Instant Payments»)**.
- **Ces questions auront un impact majeur sur l'évolution du trafic des paiements suisse au cours des prochaines années**. Par conséquent, les participants doivent apporter des ajustements aux solutions existantes. De cette manière, il sera possible de continuer à développer la base nationale commune de manière prospective, compétitive et intégrée dans le contexte international.

# Feuille de route Trafic des paiements suisse



# Sujet phare 1: Billing

## QR-facture, eBill & Direct Debits (ongoing)



### Offre de prestations et profit retiré

#### Émetteur de factures

- Flux de trésorerie efficaces et fiables
- Couverture de tous les cas d'utilisation de facturation et segments de clientèle pertinents
- Stabilité/capacité de planification lors d'extensions/changements

#### Débiteur

- Possibilités de paiement les plus simples
- Service avec une solution répondant aux préférences personnelles (analogique/numérique)
- Sécurité

#### EF

- Traitement efficace et le plus économique
- Opportunités de fidélisation de la clientèle/Value Added Service
- Standards de sécurité les plus élevés

#### SWP

- Normes appliquées uniformément dans l'ensemble de la place financière
- Solutions de facturation interopérables
- Stabilité/capacité de planification lors d'extensions/changements

# Sujet phare 2: Paiements instantanés

## Poursuite du développement de la plate-forme Swiss Interbank Clearing (SIC)



### Cadre général

- L'introduction de «paiements instantanés» dans le trafic des paiements suisse est prévue à partir de 2023/24.
- La base est un développement de la plate-forme centrale de clearing et de règlement SIC
- La première offre pour les clients est l'ordre de paiement en temps réel (paiement de client IP).
- L'étendue exacte de l'offre (accessibilité, offre de canaux) est en cours d'élaboration avec les banques.

### Profit retiré

- Basée sur une nouvelle prestation d'infrastructure, la place bancaire suisse permet un trafic des paiements moderne et évolutif 24 heures sur 24.
- L'introduction de paiements en temps réel garantit la connectivité et la compétitivité internationale du trafic des paiements suisse
- Les paiements en temps réel offrent de nouvelles possibilités de développement de services supplémentaires.

### Prochaines étapes

- Dès que l'offre aura été définie avec précision, il y aura communication ciblée. La date prévue est le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

# Sujet phare 3: Changement de schéma ISO

## Introduction ISO 2022 V2019 & adresses structurées



### Cadre général

- SWIFT et TARGET2 introduisent des messages ISO 2022 de la version 2019 à compter de novembre 2022. En conséquence, Swiss Payment Standards (SPS) et SIC passeront également à la nouvelle version 2019 à partir de novembre 2022.
- Le SEPA ne passera pas à la même nouvelle version avant novembre 2023.
- CBPR + (\*) exige des adresses structurées dans le trafic des paiements transfrontaliers à partir de novembre 2025. Cette obligation est également reprise dans les SPS pour le trafic des paiements entre les clients finaux et les banques.

### Profit retiré

- La nouvelle version des messages offre davantage de champs de données et facilite ainsi le STP des paiements dans les banques, en particulier dans le trafic des paiements transfrontaliers soumis à des exigences réglementaires plus strictes.
- L'introduction uniforme d'adresses structurées dans le trafic des paiements national et international simplifie la mise en œuvre et le traitement pour toutes les parties concernées.





# Contact

**Dieter Goerdten**  
**Head Products & Solutions**

SIX Banking Services  
Hardturmstrasse 201  
Postfach  
CH-8021 Zürich

[dieter.goerdten@six-group.com](mailto:dieter.goerdten@six-group.com)



[www.six-group.com](http://www.six-group.com)



# Disclaimer

Ces documents ont été élaborés par SIX Group SA, ses sociétés sœurs et apparentées et/ou ses succursales («SIX» collectivement) aux fins d'utilisation exclusive par les personnes à qui SIX les adresse. Ces documents et leur contenu ne représentent pas un engagement, une recommandation, une recommandation de placement, une offre, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'informations financières, de produits, de solutions ou de prestations. Ils servent exclusivement à des fins d'information et peuvent faire l'objet de modifications en tout temps, sans préavis. SIX n'endosse aucune obligation d'actualiser ces documents, de les modifier, voire d'en tenir le contenu à l'état le plus récent. SIX ne donne pas de déclarations, garanties ou promesses – ni explicitement ni implicitement – en matière d'exactitude, d'exhaustivité, d'adéquation, d'aptitude ou de fiabilité du contenu de ces documents et n'en donnera également pas dans le futur. SIX et ses membres du Conseil d'administration, cadres, collaborateurs, représentants et délégués excluent toute responsabilité pour des pertes, dommages ou perturbations occasionnés par ou en relation avec ces documents. Ces documents sont la propriété de SIX et ne peuvent en aucune façon être imprimés, copiés, reproduits, publiés, transmis, présentés ou diffusés sans le consentement préalable explicite ainsi qu'écrit de SIX.

© 2020 SIX Group SA. Tous droits réservés.